



Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS

Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six

Le 20 avril

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 9 avril 2026

Date d'affichage 9 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 31

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Ayhan AYDAR, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, Cédric EVANO et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Yann DRUET et Stéphanie FREMONT **a respectivement donné pouvoir à :** Mohamed MAÂCHE et Justine PREVEL.

Absents excusés : Yann DRUET et Stéphanie FREMONT.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOUILLON et Didrik JANIN-HAMEL.

N° 2026-052 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2026

L'instruction comptable M57 prévoit que la reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du compte financier unique et l'affectation des résultats.

Cependant, la commune peut souhaiter reprendre les résultats avant l'arrêté du compte financier unique. Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget. Les différents éléments faisant l'objet de cette procédure doivent obligatoirement être repris dans leur totalité. Il ne peut y avoir de reprise partielle. Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (intégrant les restes à réaliser) ;
- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement est également repris par anticipation. Les restes à réaliser des deux sections doivent être repris, ainsi que la prévision d'affectation. Lorsque le résultat déficitaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- Le déficit est repris en dépenses de la section de fonctionnement ;
- Le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement est également repris par anticipation ;
- Les restes à réaliser des deux sections doivent être repris.

La reprise anticipée doit être justifiée par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable) ;
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2025 (établis par l'ordonnateur) ;

- Et soit le compte financier unique provisoire (produit et visé par le comptable), soit, s'il n'a pu être établi, une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Si le compte financier définitif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise des résultats définitifs dans la plus proche décision budgétaire de l'exercice 2026 suivant le vote du compte financier de 2025.

Le compte de résultat se présente pour l'exercice 2025 de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	11 804 759,23 €	3 423 334,27 €	15 228 093,50 €
Recettes	13 136 725,20 €	1 514 853,61 €	14 651 578,81 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 331 965,97 €	- 1 908 480,66 €	- 576 514,69 €
Résultat antérieur reporté	3 393 293,75 €	2 058 221,03 €	5 451 514,78 €
RESULTAT CUMULE	4 725 259,72 €	- 149 740,37 €	4 875 000,09 €
Restes à réaliser dépenses (A)	0,00 €	- 614 549,53 €	- 614 549,53 €
Restes à réaliser recettes (B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOLDE DES RAR	0,00 €	- 614 549,53 €	- 614 549,53 €
RESULTAT CUMULE AVEC RAR	4 725 259,72 €	- 464 809,16 €	4 260 450,56 €

L'excédent cumulé est de 4 260 450,56 €, détaillé ci-après :

- Un résultat cumulé du fonctionnement de 4 725 259,72 € ;
- Un résultat cumulé de l'investissement de 149 740,37 € ;
- Un déficit d'investissement après reprise des restes à réaliser de - 464 809,16 €.

Ces résultats doivent être repris dans le budget primitif par anticipation avant le vote du CFU.

Ces résultats ont par ailleurs été validés par le comptable public.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2026 comme suit :

- Un excédent de fonctionnement reporté (compte R002) : 4 260 450,56 € ;
- Un excédent d'investissement reporté (compte R001) : 149 740,37 € ;
- Affectation obligatoire en 1068 (recettes d'investissement) : 464 809,16 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales - Article L.2311-5 ;

VU la loi d'orientation 92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

VU l'Article L1612-32 du code général des collectivités territoriales ;

VU le tome II de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires en date du 30 mars 2026 ;

VU l'avis de la commission « Administration générale, Finances, Sécurité et Vie économique » réunie le 17 avril 2026 ;

CONSIDERANT que dans l'attente du vote du compte financier unique 2025, il est possible de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice au budget primitif 2026 ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

CONSTATE ET APPROUVE la reprise anticipée en 2026 des résultats de l'exercice 2025, validés par le comptable du SGC de Caen :

1-Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	1 331 965,97 €
<i>Recettes</i>	13 136 725,20 €
<i>Dépenses</i>	11 804 759,23 €
2-Résultat antérieur reporté de fonctionnement (après affectation des résultats en 2025)	3 393 293,75 €
3- Résultat global de la section de fonctionnement 2025 (1+2)	4 725 259,72 €
4-Résultat d'investissement de l'exercice 2025	- 1 908 480,66 €
<i>Recettes</i>	1 514 853,61 €
<i>Dépenses</i>	3 423 334,27 €
5-Résultat antérieur reporté d'investissement	2 058 221,03 €
6- Résultat global de la section d'investissement 2025 (ligne 001) (4+5)	149 740,37 €
7-Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025	- 614 549,53 €
<i>Recettes</i>	0,00 €
<i>Dépenses</i>	- 614 549,53 €
8-Besoin de financement de la section d'investissement (6+7)	-464 809,16 €
9-Couverture du besoin de financement (1068 R. Invest)	-464 809,16 €
10-Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002 R. Fct) (3-9)	4 260 450,56 €

PRECISE que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif de l'exercice 2026, ainsi que le détail des restes à réaliser. En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive des résultats devra intervenir (comme pour la reprise "classique" des résultats) avant la fin de l'exercice 2026, après le vote du compte financier unique de 2025 (qui devra intervenir avant le 30 juin 2026).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

IFS, le 20 avril 2026

Secrétaires de Séance,

Jean-Pierre BOUILLON

Didrik JANIN-HAMEL

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRÉ



Rendue exécutoire le : 21/04/2026

Affichée le : 21/04/2026

Acte à classer**2026-052**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-21T14-47-13.00 (MI269250370)**Identifiant unique de l'acte :** 014-211403415-20260421-2026-052-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 sur le budget primitif 2026
Date de décision : 21/04/2026**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**

- 7. Finances locales
- 7.1. Decisions budgétaires
- 7.1.2. Délibération afférente aux documents budgétaires (BP, DM, CA, CG, affectation Rtat)

Identifiant unique de l'acte antérieur
:**Acte :** [2026-052.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/04/26 à 14:17

Par **LELONG EMILIE****Transmis**

Date 21/04/26 à 14:47

Par **LELONG EMILIE****Accusé de réception**

Date 21/04/26 à 14:53